

ii) *envisager sérieusement d'appliquer unilatéralement – lorsque cela est possible – les recommandations faites par le Groupe au sujet des « Personnes pour lesquelles le Groupe recommande des sanctions économiques et l'interdiction de voyager »;*

iii) *aider à élaborer, par l'intermédiaire de l'OCDE et des Nations Unies, des mécanismes multilatéraux qui inciteront davantage les entreprises à se conformer aux normes internationales reconnues de conduite politiquement, socialement, et environnementalement responsable.*

Le gouvernement reconnaît qu'il est important d'intervenir de façon efficace pour briser le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les conflits, en Afrique subsaharienne et plus particulièrement en la République démocratique du Congo (RDC).

Le Canada a joué un rôle sur plusieurs fronts dans l'examen des dimensions économiques des conflits armés. Lorsque nous avons siégé au Conseil de sécurité (1999-2000), nous avons contribué à mettre en évidence les liens entre les diamants et la guerre en Angola et à renforcer la surveillance des sanctions prises contre le mouvement rebelle angolais (UNITA). Le Canada a en outre joué un rôle proactif dans le Processus de Kimberley en vertu duquel a été établi un système international de certification ayant pour but de resserrer les mesures de contrôle sur le commerce des diamants bruts. Ce système est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le Canada le met en oeuvre aux termes de la nouvelle loi, la *Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts*, adoptée par le Parlement le 12 décembre 2002.

De plus, le Plan d'action pour l'Afrique du G8 adopté au Sommet de Kananaskis a mis en évidence les liens entre les conflits armés et l'exploitation des ressources naturelles. Ces travaux ont été complétés par des initiatives visant à élaborer des mesures que peuvent prendre de leur plein gré les entreprises concernées pour atténuer les incidences négatives de leurs activités dans les zones de conflit ou dans celles où règne l'insécurité.

En ce qui concerne le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, dans le contexte de l'économie mondiale actuelle, les entreprises sont soumises à des pressions commerciales croissantes exercées par divers intervenants pour s'assurer que les revenus soient gagnés d'une façon socialement responsable. Le refus d'adopter un comportement socialement responsable peut entraîner une perte de confiance de la part des investisseurs et une piètre performance. Pour assurer la vitalité des économies, le gouvernement s'applique à soutenir des mesures incitatives axées sur le marché en facilitant le dialogue public avec les entreprises, les groupes syndicaux et les ONG pour une sensibilisation accrue aux responsabilités sociales des entreprises ou en élaborant des instruments internationaux visant la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et en faisant la promotion.